

Objektyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **34 (1963)**

Heft 11

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

P54

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXIVe ANNÉE

Paraît une fois par mois

N° 11 Novembre 1963

SOMMAIRE

Prenons la route... — Routes jurassiennes — L'acquisition du terrain
La lutte contre la pollution des eaux dans le Jura
Le marché du travail

Prenons la route...

Parce que les automobiles, qui ne sont plus un signe distinctif de richesse, augmentent constamment, la route voit toujours plus de regards fixés sur elle. Les piétons, à juste titre, interviennent aussi. Pour se défendre.

Lors de la dernière session du Grand Conseil, le chapitre routier a fait l'objet d'abondantes discussions. Et l'on a souvent, à cette occasion, parlé du réseau jurassien.

On regarde la route. On regarde vers l'avenir en espérant que ces routes deviendront toujours meilleures. Signalons, à ce propos, la votation qui, l'an prochain, interviendra au sujet de la loi sur la construction et l'entretien des voies publiques. D'ores et déjà, cette importante question fait l'objet d'une étude attentive de la Commission des affaires communales de l'ADIJ.

Même si, hélas, elle grève encore trop lourdement les communes qui auront d'autres dépenses importantes à envisager dans un avenir assez rapproché, notamment celles que nécessitera l'épuration des eaux, elle représente un indéniable progrès eu égard à la loi actuelle. On ne pourra donc que soutenir cette révision totale de la loi bernoise sur la construction des routes de 1934 dont l'entrée en vigueur de la loi fédérale du 8 mars 1960 sur les routes nationales a marqué le signal de la mise en chantier. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir sur la question.

Les routes nationales ! On sait que le seul tronçon que, pour le moment, possédera le Jura, celui de la Nationale 5 au nord du lac de Biemme, a provoqué pas mal de discussions ces derniers temps. Mais, maintenant, le feu vert est donné et les Travaux publics pourront se mettre à l'œuvre et procéder à l'aménagement de ce tronçon dont on lira la description dans l'exposé de M. Henri Huber, conseiller d'Etat, que nous reproduisons plus loin.

Sous le signe de la route, on prendra aussi connaissance avec intérêt des précisions que, récemment, M. Jean Eckert, ingénieur en chef du V^e arrondissement, a données aux directeurs des Départements des travaux publics de tous les cantons romands réunis à Saint-Imier.

Que de travail et de discussions pour assurer la fluidité du trafic !

L'ADIJ